

Rapport n°32

Mudifica di u volumu urariu d'agenti à tempu ancu cumpletu

Modification du volume horaire d'agents à temps non complets

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines de la commune et au regard des besoins identifiés au sein de la Direction de l'Éducation et de la Vie Scolaire, il est proposé d'augmenter, à compter du 1er janvier 2027, le temps de travail de certains agents territoriaux actuellement employés à temps non complet.

Ces évolutions ont été étudiées au regard des nécessités de fonctionnement des services concernés, de l'organisation du travail et des besoins liés à la continuité du service public.

Les évolutions de volumes horaires proposées s'inscrivent dans la montée en charge des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) extrascolaires, dont la fréquentation connaît une progression constante. Entre 2024 et 2025, les journées-enfants en extrascolaire sont passées de 6 871 à 7 046 à l'Arinella (+2,6 %), de 2 609 à 2 819 au Centre Ancien (+8,1 %) et de 428 à 583 à Charpak (+36,2 %). La fréquentation des mercredis suit la même dynamique avec des hausses respectives de 2,6 %, 39,1 % et 53,1 %. Cette progression se poursuit en 2026 et justifie l'adaptation de l'organisation des équipes afin de maintenir la qualité de l'accueil et de respecter les taux d'encadrement réglementaires.

Les nouvelles durées hebdomadaires de travail seront fixées comme suit :

Poste occupé	Grade	Service	Nombre d'heures actuelles	Nombre d'heures proposées
Animateur	Adjoint ter d'animation	Pôle Jeunesse & Loisirs	22 h	30 h
Animateur	Adjoint ter d'animation	Pôle Jeunesse & Loisirs	12 h	30 h
Animateur	Adjoint ter d'animation	Pôle Jeunesse & Loisirs	29 h	TC
Animateur	Adjoint ter d'animation	Pôle Jeunesse & Loisirs	28 h	33 h
Animateur	Adjoint ter d'animation	Pôle Jeunesse & Loisirs	15 h	20 h
Animateur	Adjoint ter d'animation	Pôle Jeunesse & Loisirs	32 h	TC
Animateur	Adjoint ter d'animation	Pôle Jeunesse & Loisirs	11 h	12 h

Animateur	Adjoint ter d'animation	Pôle Jeunesse & Loisirs	20h	25h
Agent de restauration collective	Adj tech	Restauration Collective	28h	TC

Ces modifications entraîneront une adaptation de la rémunération des agents concernés, calculée en fonction de leur nouvelle quotité de travail, soit un cout supplémentaire mensuel d'environ 6 000 €.

Le Comité Social Territorial (CST) en date du 30 septembre 2026 a émis un avis favorable.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les modifications de volume horaire susvisées.
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2027.